

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE CRÉATION AUDIOVISUELLE PROYECTA

UNIVERSITÉ CEU CARDENAL HERRERA

VICE-RECTEUR DES ÉTUDIANTS ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES ET DE LA COMMUNICATION

Célébration de la XVII édition : 8 novembre 2023

PRÉSENTATIONS

Le Vice-Rectorat des étudiants et de la vie universitaire de l'Université CEU Cardenal Herrera (Valence, Espagne) organise PROYECTA, la 17e édition du Concours universitaire de création audiovisuelle, ouvert à tous les étudiants universitaires et aux étudiants des écoles de cinéma.

Ce concours vise à encourager la créativité et l'initiative des étudiants, à encourager l'exposition et la réflexion sur la production audiovisuelle, ainsi qu'à promouvoir les valeurs humaines à travers la création audiovisuelle.

Université CEU Cardenal Herrera

Faculté des Sciences Humains et de la Communication
C/ Luis Vives, 1, 46115 Alfara del Patriarca (Valencia) - España
Telf. (+ 34) 96 1369000 E-mail: proyecta@uchceu.es
Web CEU UCH: www.uchceu.es

Article 1.- ORGANISATION

Le comité d'organisation est composé de membres de l'Université CEU Cardenal Herrera.

Article 2.- PARTICIPANTS

a) PROYECTA est ouvert à tous les étudiants universitaires des diplômes de communication et des écoles de cinéma de toute nationalité. Pour présenter des produits audiovisuels, au moins le réalisateur et le scénariste ou créateur devront justifier de leur statut d'étudiants.

b) Les anciens des deux dernières promotions de la Fondation San Pablo CEU peuvent également se présenter et qu'il soit réalisateur, scénariste ou créateur de l'œuvre présentée.

c) Les œuvres participantes seront identifiées dans la projection avec le nom de leur directeur et avec le nom du centre auquel elles appartiennent.

Article 3.- CATÉGORIES

Plusieurs catégories sont établies pour les œuvres audiovisuelles en compétition. La durée maximale inclut les crédits.

FICTION (durée maximum 20 minutes)

DOCUMENTAIRE (durée maximum 20 minutes)

VIDÉO MUSICAL (durée maximale 10 minutes)

COMMERCIAUX (durée maximale 5 minutes)

Article 4.- RÈGLES DE PARTICIPATION

- a)** Les participants peuvent soumettre autant d'œuvres qu'ils le souhaitent dans l'une des catégories.
- b)** Les participants doivent être titulaires des droits de propriété intellectuelle de leurs œuvres ou avoir l'autorisation de leurs propriétaires. Ils garantissent également qu'il n'y a pas de droits de tiers pour l'utilisation d'œuvres préexistantes, de musique ou de toute revendication de droits à l'image des personnes qui y figurent. L'organisation du Concours est exonérée de toute responsabilité pouvant découler de la violation de cette règle.
- c)** Le thème du Concours est libre. Les créations qui promeuvent la paix, la dignité humaine, la solidarité, la compréhension, l'harmonie, le respect de toutes les religions, ainsi que le rejet de la violence et de l'intégrisme seront particulièrement appréciés. Les travaux qui violent les valeurs de l'Université CEU Cardenal Herrera ne seront pas acceptés dans le concours.
- d)** Les œuvres qui ont reçu une aide financière d'une chaîne de télévision publique ou privée ou qui ont été réalisées au sein d'une agence ou d'une société de production à des fins commerciales ne peuvent pas participer. Le comité organisateur pourra rejeter toute œuvre qu'il comprendra contraire à l'esprit du concours qui est de favoriser la création d'œuvres audiovisuelles par des étudiants.
- e)** En suivant les instructions spécifiées dans le processus d'inscription, les œuvres seront envoyées par hébergement dans un système en ligne fournissant le lien de téléchargement, ainsi que le mot de passe, le cas échéant, et s'ajustant au format indiqué ci-dessous : Mp4 ou Mp5 avec une résolution de 1920x1080 25P, en utilisant un codec h264 0 h265 avec l'audio en AAC à 128Kbps et 48 Khz.
- f)** Le défaut de qualité technique ou l'impossibilité de reproduction due au non-respect des deux formats détaillés dans ces bases justifiera l'exclusion des pièces présentées.
- g)** Les œuvres soumises doivent être accompagnées de leur fiche technique et de leur date de production correspondantes, qui doivent être postérieures au 31 mai 2022. La catégorie dans laquelle elles sont enregistrées sera indiquée, bien que la décision finale soit l'autorité du comité d'organisation dans ce qui concerne.
- h)** Les œuvres seront acceptées en espagnol ou en valencien sans avoir besoin de sous-titres. Si les œuvres sont dans une autre langue, elles doivent être sous-titrées en espagnol ou en anglais. Ceux qui ne sont pas incorporés dans la copie elle-même ne sont pas admis comme sous-titres.
- i)** Outre les mérites artistiques des œuvres, les productions qui facilitent l'accès aux personnes à diversité fonctionnelle, grâce à l'incorporation du sous-titrage, de l'audiodescription et de l'interprétation en langue des signes, dans les termes spécifiquement établis, seront valorisées positivement, en général audiovisuel législation, qui régit les conditions d'accès et de non-discrimination dans les contenus audiovisuels.
- j)** L'inscription à ce concours implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales, ainsi que la résolution par l'organisation de toute circonstance non prévue par celles-ci.

Article 5.- INSCRIPTION

L'inscription sera faite par le directeur de l'œuvre, qui devra se conformer aux dispositions des présentes CGU. Il doit accompagner :

- a)** Le formulaire d'inscription fourni sur le site PROYECTA par l'Université CEU Cardenal Herrera elle-même, qui précisera, entre autres informations, la catégorie à laquelle il est soumis.
- b)** L'inscription sera considérée comme confirmée lorsqu'elle sera reçue via le Web, à condition qu'elle réponde aux exigences des articles 4, 5 et 6 des présentes Conditions.

Article 6.- DELAI DE LIVRAISON

Les pièces audiovisuelles présentées jusqu'au 16 octobre 2023 seront acceptées.

Article 7.- SÉLECTION

Le Comité d'Organisation sélectionnera les œuvres finalistes du Concours et elles seront évaluées par le Jury. Les titres des œuvres sélectionnées seront publiés sur le site PROYECTA.

Article 8.- JURY

Le comité d'organisation désignera un Jury pour chaque catégorie, composé d'un représentant de l'Université CEU Cardenal Herrera, qui aura une voix prépondérante, et de membres qui seront des professionnels du secteur audiovisuel.

Les Jurys peuvent déclarer l'un des prix du Concours nul. Les critères des Jurys et leurs décisions seront irrévocables et sans appel. Les Jurys peuvent décerner des mentions honorables.

Le comité d'organisation convoquera les finalistes de chaque catégorie pour assister à la cérémonie de remise des prix.

Article 9.- PRIX

Fiction :

- Premier prix : 1 000 €
- Deuxième prix : 500 €

Documentaire :

- Premier prix : 900 €
- Deuxième prix : 450 €

Clip musical :

- Premier prix : 800 €
- Deuxième prix : 400 €

Publicités :

- Premier prix : 800 €
- Deuxième prix : 400 €

L'organisation du Concours effectuera le paiement des prix à l'étudiant qui a enregistré le travail, sans entrer dans le mode de distribution avec les membres de son équipe ou dans les systèmes établis en interne par les centres auxquels ils appartiennent.

Les montants seront soumis aux retenues fiscales établies par la législation en vigueur.

Article 10.- DIFFUSION PUBLIQUE

Les œuvres sélectionnées peuvent être diffusées par tous les moyens et soutiens de l'Université CEU Cardenal Herrera et de la Fondation universitaire San Pablo CEU dans des activités ou des médias institutionnels, scientifiques, académiques et culturels, ainsi que par des accords à but non lucratif avec des tiers. L'Université CEU Cardenal Herrera peut utiliser les droits d'exploitation des œuvres sélectionnées dans la publication des supports de diffusion du Concours, sans préjudice de l'exploitation légitime et des droits moraux qui appartiennent à leurs auteurs.

Les œuvres finalistes seront exposées à l'Auditorium de l'Université CEU UCH selon les indications établies par les autorités sanitaires en matière de capacité et de toute autre limitation. Après l'exposition des œuvres, les prix et trophées décernés par le Jury auront lieu.